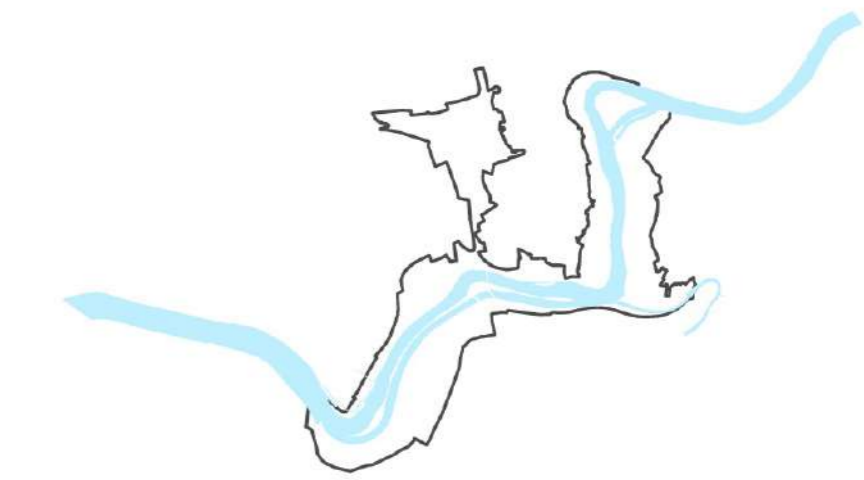
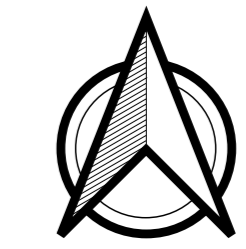


# COMMUNE DE BAUME LES DAMES

## Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

### Carte générale du patrimoine de l'AVAP P03

1:5 500



Edition du 11/10/2023 - Format A0

Chargés de l'étude AVAP - Philippe LELIEVRE et Michèle BOURGEOIS, Architectes

#### Légende

##### URBANISME

- Implantation d'immeuble (imposée)
- Alignement par rapport aux emprises publiques (à respecter)
- Espace en mutation

##### Passages piétons ouverts au public

- A maintenir
- A poursuivre

##### ARCHITECTURE ET PETIT PATRIMOINE

- Bâti d'accompagnement
- Immeuble de qualité
- Edifice remarquable
- Monument classé
- Monument inscrit
- Bâti discordant depuis l'espace public ou cône de vue
- Ouvrage génie civil
- Vestige archéologique
- Site inscrit
- Façade commerciale
- Petit patrimoine
- Clôture : mur et/ou grille (à conserver)
- Portail, Porche repéré (à conserver)
- Site classé

##### AMENAGEMENT ET PAYSAGE

- Espace public, privé, vu depuis le domaine public à requalifier
- Espace privé de qualité, vu depuis le domaine public maintenu
- Cour, jardin végétalisés, favorisant la trame verte maintenu
- Jardin-terrasse favorisant la trame verte maintenu
- Espaces boisés classés concernés par l'AVAP
- Masse végétales d'intérêt paysager maintenues
- Milieux naturels - berges favorisant la trame verte maintenu
- Rivières et aménagements (barrages, vannages, déversoirs) aménageables en cohérence avec la trame bleue
- Ensemble végétal structurant

##### Cône de vue

- Cône de vue lointain, remarquable (protégé)
- Point de vue rapproché majeur (protégé)

